



Wallonie



Service public
de Wallonie

Appel à candidature pour les institutions du secteur non marchand

"Accompagnement gratuit à l'Utilisation Rationnelle de l'Energie"



Hausses du coût de l'énergie, épuisement des énergies traditionnelles, durcissement de la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments, changement climatique : autant de bonnes raisons d'économiser l'énergie !

Pour vous aider à réduire vos consommations tout en protégeant l'environnement, nous vous proposons un accompagnement gratuit qui vous permettra d'instaurer une politique de gestion énergétique efficace dans votre institution.

10 institutions du secteur à profit social bénéficieront ainsi du soutien du Facilitateur URE secteur Non Marchand de Wallonie durant 10 mois (de mai 2013 à février 2014). À travers plusieurs rencontres, vous recevrez trois types d'accompagnement :

- > Un accompagnement méthodologique présentant la marche à suivre pour mettre en place une politique d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (URE) efficace
- > Un accompagnement technique, pour vous guider dans la mise en œuvre de vos projets d'amélioration de la performance énergétique de vos bâtiments (mini-audit sur un bâtiment pilote, relecture ou aide à la conception de cahiers des charges pour une rénovation ou une nouvelle construction, conseils)
- > Un accompagnement permettant de mettre en place une campagne de sensibilisation des occupants

Du matériel de comptage de l'énergie sera également être mis à votre disposition (enregistreurs de températures, éco watt, wattmètres, etc.) afin d'identifier les sources de gaspillages et de sensibiliser votre personnel.

Depuis mars 2011, 20 institutions du secteur non marchand ont déjà bénéficié de cette formule d'accompagnement. Cela leur a permis de réduire leurs consommations d'énergie et de poser les bases d'une politique énergétique durable dans le temps.

Quelles sont les conditions à remplir pour postuler ?

- > Etre situé sur le territoire de Wallonie
- > Faire partie de l'un des secteurs suivants : service d'hébergement (personnes handicapées, aide à la jeunesse, maison d'accueil, etc.), maison de repos, crèche et petite enfance
- > Prévoir des moyens humains suffisants (à déterminer en fonction de la taille et des moyens de l'institution) pour instaurer une politique d'économie d'énergie : quelques heures par mois pour les membres de la Team Energie et pour la personne qui endossera le rôle de Responsable énergie
- > Réaliser et collaborer aux différentes étapes de l'accompagnement
- > Accepter que, suite à l'accompagnement, l'expérience de l'institution puisse faire l'objet de publicité en vue de servir d'exemple dans son secteur (par exemple : fiche "success stories" rédigée par le Facilitateur, article dans une revue sur l'énergie, accueil éventuel de session d'information-visite, etc.)
- > ... et surtout être motivé pour réduire les gaspillages d'énergie !

Programme type d'accompagnement proposé entre mai 2013 et février 2014

Etapes	Explications	Dates
1^{ère} réunion collective réunissant les 10 institutions sélectionnées (à Namur)	Méthodologie d'action, primes, réglementation PEB, outils énergie à disposition, explications concernant la phase de collecte de données et de la réalisation du cadastre.	Fin mai
Actions à réaliser par l'institution	Réalisation du cadastre énergétique. Choix d'un bâtiment pilote (grand potentiel d'économie d'énergie). Désignation d'un responsable énergie. Constitution d'une Team énergie.	1 ^{er} juin au 1 ^{er} août
	Collectes d'informations préliminaires sur le bâtiment pilote en vue d'y réaliser un précheck	Août
1^{ère} réunion de la Team énergie avec le Facilitateur (sur le site de l'institution)	Team énergie de lancement : présentation de l'accompagnement à l'URE, travail sur le diagnostic comportemental et la motivation.	Septembre
Actions à réaliser par l'institution	Réalisation d'un sondage énergie auprès des occupants du bâtiment pilote. Démarrage de la campagne de comptage (wattmètre et enregistreur de température).	Entre la 1 ^{ère} et 2 ^e réunion de la Team énergie
Diagnostic technique du bâtiment pilote	Si pas encore d'audit énergétique réalisé, réalisation d'un rapport de pré-check du bâtiment pilote par un auditeur agréé.	Mi septembre - mi octobre
2^e réunion de la Team énergie avec le Facilitateur (sur le site de l'institution)	Travail sur les mesures les plus rentables en matière d'économie d'énergie sur base du diagnostic technique et comportemental Elaboration d'un plan d'actions pour le bâtiment pilote.	Novembre
Actions à réaliser par l'institution	Mise en œuvre du plan d'actions	Novembre – janvier
3^e réunion de la Team Energie avec le Facilitateur (sur le site de l'institution)	Travail sur la sensibilisation du personnel et des résidents aux économies d'énergie Présentation des premières actions menées Réponse aux problèmes rencontrés Planification des actions à venir.	Février

Intéressé (e) ? Alors, n'hésitez pas !

Remplissez la fiche de candidature **avant le 28 avril 2013** accessible à l'adresse suivante :

www.unipso.be > Energie > [Agenda](#) (en haut à droite)

Pour toutes demandes d'information :

Muriel Jadoul, Facilitateur URE Non Marchand de Wallonie - 081/24 90 28 - muriel.jadoul@unipso.be

Quels services si vous n'êtes pas sélectionné?

Si vous n'êtes pas sélectionné pour un accompagnement spécifique de votre institution par le Facilitateur URE Non Marchand, vous pouvez néanmoins accéder à d'autres services :

Guidances énergie gratuites par mail ou téléphone des Facilitateurs URE

Vous pouvez contacter gratuitement les services de divers Facilitateurs URE :

1. Le **Facilitateur URE Non-Marchand** (081/24.90.28, muriel.jadoul@unipso.be), pour :
 - > toute question sur l'énergie posée par une institution du secteur non marchand (information méthodologique, technique, financière, juridique, contacts et outils utiles, etc.)
2. Le **Facilitateur URE Bâtiments non résidentiels** (081/25.04.98, facilitateur.ure.batiment@icedd.be), pour :
 - > identifier la meilleure solution énergétique au sein d'un bâtiment
 - > apporter une aide méthodologique (mise en place d'une politique énergétique, montage d'un projet énergie, etc.)
 - > trouver un bureau d'études, un fournisseur d'équipement, un installateur, etc.
 - > comparer des offres d'équipement (chaudière, éclairage, etc.)
 - > identifier les aides financières mises à votre disposition par la Wallonie et vous guider dans le cheminement administratif qui y conduit
 - > effectuer une relecture critique d'études de préfaisabilité
 - > effectuer une supervision de cahiers des charges ou de projets de nouveaux bâtiments
 - > ... ou autre service "sur mesure" en fonction des demandes.

Pré-checks énergie sur site avec rédaction d'un rapport

Dans le cadre d'un pré-chek, le Facilitateur URE Bâtiment vient sur place pour mettre en évidence les points faibles énergétiques d'un site et proposer des pistes d'amélioration.

Il ne se substitue en aucun cas à un audit (étude détaillée et chiffrée) réalisé par un bureau d'études. Il vise à amener l'entreprise à prendre conscience du potentiel d'économie d'énergie présent. Cette démarche peut par la suite être complétée par la réalisation d'un audit ou d'une étude de faisabilité détaillée réalisée par un bureau d'études.

Muriel Jadoul, Facilitateur URE Non Marchand de Wallonie

Le 21 mars 2013